

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

---

**Vers une région sans  
pesticide,  
nos collectivités s'engagent**

**Un dispositif, vous est  
proposé en région Provence  
Alpes Côte d'Azur**

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

---

# Un engagement politique : une charte régionale

Valoriser l'engagement des collectivités à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides pour atteindre à terme la suppression totale des pesticides.



# Les espaces concernés

Un engagement en faveur de la gestion des zones non agricoles

Jardins, parcs, squares,

Terrains de sports,

Etablissements sociaux éducatifs,

Cimetières,

Jardins familiaux,

Campings...

Usagers au travers de leurs jardins, entreprises, commerces...



---

# Une démarche globale par étapes

1° période : Lancement, le signataire s'engage

2° période : Mise en place de bonnes pratiques

3° période : Extension des bonnes pratiques

4° période : Abandon de l'emploi des pesticides sur le patrimoine de la collectivité



# Une démarche globale par étapes

Etude, diagnostics (audit des pratiques, réalisation d'un plan de désherbage, plan de gestion différenciée,...)

Formation des agents/élus sur des pratiques alternatives

Communication/Information sur les nouvelles pratiques à l'ensemble des acteurs du territoire

Intégration des nouvelles pratiques de manière progressive

Intégration des exigences de suppression dans les marchés publics...



---

# Pour vous aider, en région des partenaires se mobilisent

- Des aides techniques
- Des aides financières
- Des informations/outils et conseils
- Un réseau



# Conseil Régional PACA:

- Prise en compte progressive du principe d'éco-conditionnalité dans ses aides à l'aménagement du territoire et équipements urbains

- Aide à la création de poste d'animateur « zéro pesticide »

(dispositif CRÉER: 36 000 Euros sur 3 ans).

Délibération n°12-21 du 17/02/12

**Pour plus d'informations: Franck QUENAULT**

**[f.quenault@regionpaca.fr](mailto:f.quenault@regionpaca.fr) / 04 .91.57.50.57**



# Agence de l'Eau

Appui financier aux collectivités signataires de la charte à hauteur de 50% sur l'ensemble de la démarche :

- La sensibilisation du grand public,
- Des actions de formation,
- La réalisation d'études diagnostic notamment de plans de désherbage
- Financement de matériels préventifs et/ou alternatifs



**Pour plus d'informations : Michel ROUX**  
[Michel.roux@eaurmc.fr](mailto:Michel.roux@eaurmc.fr) / 04 26 22 30 89





# Agence Régionale Pour l'Environnement

- Ressources techniques et méthodologiques (point info conseils / site internet / rubrique espaces verts et naturels)
  - Réseau d'échanges des collectivités signataires de la charte (réunions d'informations, journées techniques d'échanges d'expériences, veille, ...)
  - Mise à disposition d'outils de communication / sensibilisation
- Animation régionale de l'opération « Jardiner au naturel, ça coule de source »

**Pour plus d'informations : Stéphanie GARRIDO**  
[s.garrido@arpe-paca.org](mailto:s.garrido@arpe-paca.org) / **04 .42.90.90.54**



# DRAAF PACA (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt )

- Au niveau national :

Site internet ressource : [ecophytozna-pro.fr](http://ecophytozna-pro.fr)

- En région PACA :

Comité de pilotage (ZNA)

Groupe de travail

Un guide phyto Zones non Agricoles :

rappels réglementaires, bonnes pratiques et conseils utiles  
(parution fin 2012)



**Pour plus d'informations: Alice DUBOIS**

**[Alice.dubois@agriculture.gouv.fr](mailto:Alice.dubois@agriculture.gouv.fr) / 04.90.81.11.18**



# L'Agence régionale de santé

## Action 1

Réduire l'exposition de la population aux agents présents dans l'eau ayant un fort impact sur la santé

Cibles : usagers et collectivités

**Pour plus d'informations:**  
**Muriel Andrieu-Semmel**

**[Muriel.andrieu-semmel@ars.santé.fr](mailto:Muriel.andrieu-semmel@ars.santé.fr) / 04 13 55 83 01**



# Les facteurs de réussite

- Obtenir l'engagement politique et technique
- Donner du sens à la démarche et de la cohérence (gestion différenciée, valorisation des déchets, maîtrise des pollutions, achats responsables, économies d'énergies, mutualisation des matériels, ...)
- Piloter et accompagner le changement de pratiques en adaptant de nouvelles méthodes de travail
- Bénéficier de formations adaptées
- Travailler en transversalité (entretien des voiries, terrains de sports, cimetières, ...)
- Mesurer les progrès réalisés
- Communiquer (en interne et en externe) sur le changement de pratiques / expliquer (adhésion à la démarche et incitation au changement)
- Valoriser des actions innovantes

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

# Signataires de la charte



## Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent

Les PNR : Luberon, Queyras, Verdon, Alpilles...

Les communauté de communes : Vallées du Var...

Les communes : Les Pennes Mirabeau, Pierrevert, Comps sur Artuby, Châteauneuf Villevielle, Villars sur Vars, Néoules...

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

---

**Vers une région sans pesticide,  
nos collectivités s'engagent**